

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 67 (1941)
Heft: 6

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

mettant l'adjudication des travaux publics à des conditions impératives et en prenant une attitude stricte dans tous les cas de demande d'autorisation de construire ou de subvention.

La sous-commission des ingénieurs civils établit également une liste de travaux et exprima le désir que les autorités fassent, dans la mesure du possible, et plus que jusqu'à présent, appel aux bureaux privés d'ingénieurs.

La sous-commission des ingénieurs mécaniciens et électriques, après avoir étudié les conditions particulières du canton de Berne, arriva à la conclusion qu'il n'était pas nécessaire, pour l'instant, de créer de nouvelles occasions de travail. Il reconnut toutefois qu'il était indispensable de préparer la situation pour qu'en cas de démobilisation on put remplacer les commandes actuelles de l'armée par d'autres fabrications. Il établit, à cet effet, une liste de travaux qui pourraient occuper l'industrie. Il a prévu en outre des mesures préventives qui permettraient, cas échéant, de créer de nouveaux champs d'activité pour l'industrie bernoise, parmi lesquels il y a lieu de citer certaines recherches dans le domaine technique et certaines études relatives au développement des applications de l'électricité.

Les rapports de la commission pour la création d'occasions de travail furent communiqués aux autorités de la ville ainsi qu'au Conseil d'Etat du canton de Berne.

La section de Genève a pris l'initiative de constituer une commission paritaire pour la création d'occasions de travail. Dans cette commission sont représentés la ville et le canton ainsi que les différentes associations directement intéressées. Elle a divisé son travail en trois groupes. 1. Etude des questions d'ordre général posées par la création et le financement de nouveaux travaux. 2. Problèmes concernant les architectes. 3. Problèmes concernant les ingénieurs. La commission, après avoir pris connaissance des rapports des sous-commissions, fit des propositions aux autorités. Elle a établi en tout premier lieu, dans le domaine de l'architecture et de l'art de l'ingénieur civil, une liste de concours pouvant être ouverts. Elle a fait également une liste de travaux qui pourraient être entrepris immédiatement. La commission a, en outre, préparé des propositions sur les modalités selon lesquelles devraient être faits les concours ouverts dans le cadre de cette action pour la création d'occasions de travail. Elle a proposé, en ce qui concerne l'adjudication d'études de travaux publics, que ces derniers soient attribués en premier lieu aux citoyens suisses établis depuis cinq ans à Genève au moins et ayant donné des preuves de leur capacité professionnelle. De plus elle invite les autorités à tenir compte, lors de l'adjudication, des revenus des intéressés. L'adjudicataire, de son côté, a pour devoir d'occuper un certain nombre de chômeurs des professions techniques, nombre à fixer au prorata de l'importance des travaux adjugés. La commission a en outre préconisé la création d'une commission paritaire spéciale qui seconderait les autorités dans l'élaboration des mesures relatives à cette question.

(A suivre.)

SOCIÉTÉ VAUDOISE DES INGÉNIEURS ET DES
ARCHITECTES
(SECTION S. I. A.)

Assemblée générale annuelle.

L'Assemblée générale annuelle est fixée au vendredi 28 mars 1941, à 17 h., au Foyer du Théâtre à Lausanne, avec l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du procès-verbal de l'Assemblée générale du 23 février 1940.
2. Rapport du président sur l'exercice écoulé.

3. Rapport du caissier et des vérificateurs des comptes.
4. Budget pour 1941-1942.
5. Rapport des membres S. V. I. A. du comité de patronage du Bulletin technique.
6. Fixation de la cotisation.
7. Nominations des membres émérites.
8. Renouvellement partiel du comité.
9. Nomination des vérificateurs des comptes.
10. Renouvellement des membres des diverses commissions de la S. V. I. A.
11. Candidatures de MM. Marcel Baud, architecte diplômé, Bois de la Tour, architecte, Lausanne.
12. Propositions individuelles.

* * *

Suivant la tradition, cette assemblée sera suivie d'un repas en commun, adapté aux difficultés de l'heure présente au prix de Fr. 3.—. S'inscrire nombreux auprès du président M. A. Pilet, architecte, Ch. des Fauconnières 3, Lausanne, jusqu'au mercredi 26 mars 1941 à midi. Une partie récréative agrémentera la soirée.

Le Comité.

BIBLIOGRAPHIE

La statique des constructions de Navier, par le professeur Dr F. Stüssi, Ecole polytechnique fédérale.

C'est avec un vif plaisir que nous avons lu la monographie « Baustatik vor 100 Jahren », que le professeur Stüssi a publiée dans la « Bauzeitung », comme tiré à part de sa conférence au Groupe S. I. A. des Ponts et Charpentes.

La figure caractéristique du savant ingénieur méritait d'être mise en lumière par un homme qui a su tirer de belles leçons de son enseignement. Il nous est, en effet, facile maintenant de constater que la théorie de Navier ne résout qu'une partie, la plus courante, du problème de la résistance des matériaux, et que la période plastique lui échappe, quoiqu'il paraisse l'avoir entrevue ; il l'est moins de se mettre en imagination à la place de ce précurseur qui a dû lutter contre l'atmosphère officielle, soutenue par la mémoire de génies tels qu'Euler, Leibniz et Coulomb. Car il fut le premier à songer à fusionner les conditions d'équilibre intérieur et extérieur, pour poser les trois lois de l'équilibre, telles que nous les mettons journalement à la base de nos calculs. Sa loi triangulaire lui permit de placer l'axe neutre dans une position, qu'il n'a guère quittée depuis lors, mais qui remplaçait l'axe de rotation que Leibniz avait placé à la fibre inférieure, sans souci de l'équilibre des contraintes intérieures horizontales.

On est pareillement confondu de voir l'acuité de jugement de cet homme, qui a fixé des points de la ligne de flambage, que Tetmayer trouva septante ans plus tard par ses recherches au laboratoire. Durant plus d'un demi-siècle, le phénomène de contrainte, et non de simple rupture d'équilibre, resta ignoré par les successeurs du savant ; il fallut des catastrophes comme celle du gazomètre de Hambourg, en 1909, pour attirer l'attention des statisticiens sur ce phénomène encore obscur, et pourtant vital.

Et ce fut cet homme, Navier, qui dut voir démolir, presque achevé et pour une raison futile, le beau pont suspendu de 160 m de portée, qu'il avait lancé sur la Seine aux Invalides. Il en mourut à 51 ans, après avoir conclu mélancoliquement : « Entreprendre un grand ouvrage et surtout un ouvrage d'un genre nouveau, c'est faire un essai ; c'est engager avec les forces naturelles une lutte dont on n'est point assuré de sortir vainqueur dès la première attaque ». En fait, et comme le remarque M. Stüssi, ce ne furent pas à vrai dire les forces naturelles qui l'ont alors vaincu, ce fut l'ignorance humaine.

A. P.

COMMUNIQUÉ

Cours de soudure électrique à Baden.

La Société anonyme *Brown, Boveri & Cie* organise dans l'école de soudure (qui contient 20 postes de soudure électrique) de ses usines de Baden le cours de soudure n° 128, en français, qui durera du 31 mars au 3 avril. Théorie et exercices pratiques traitant tous les métaux soudables. Chaque participant a un poste à sa disposition pendant toute la durée du cours.

Celui-ci se terminera par une visite des usines *Brown, Boveri* dans lesquelles 40 postes de soudure au chalumeau et plus de 420 postes de soudure électrique à l'arc sont en service (sans les postes de soudure de l'école).

Les intéressés sont invités à demander le programme du cours à la Société anonyme *Brown, Boveri & Cie*, Baden.



ZURICH, Tiefenhöfe 11-Tél. 35426. - Télégramme: INGENIEUR ZURICH.

Gratuit pour les employeurs. — Fr. 2.— d'inscription (valable pour 3 mois) pour ceux qui cherchent un emploi. Ces derniers sont priés de bien vouloir demander le formulaire d'inscription du S.T.S. Les renseignements concernant les emplois publiés et la transmission des offres n'ont lieu que pour les inscrits au S.T.S.

Emplois vacants :

Section mécanique.

171. 2 jeunes *techniciens électriens*. Appareils électriques, transformateurs. Fabrique de machines de Suisse orientale.

173. Jeune *technicien mécanicien diplômé*. Fabrique de machines textiles. Suisse orientale.

175. *Technicien électrique*. Traction et ateliers de réparation d'un chemin de fer à voie étroite. Connaissance des automotrices, atelier, bon dessinateur. Age jusqu'à 35 ans.

177. Jeune *technicien ou dessinateur-mécanicien*. Bureau de construction d'une entreprise industrielle. Suisse orientale.

179. *Dessinateur*. Entreprise industrielle de Suisse orientale.

181. Jeune *dessinateur-mécanicien*. Fabrique de machines de Suisse centrale.

183. *Technicien ou dessinateur-mécanicien*. Bonnes notions de la langue française désirables. Suisse orientale.

185. *Ingénieur électro-métallurgiste*. Longue pratique de la fabrication des aciers spéciaux, à même de produire au four électrique avec les ferrailles ou déchets d'acier des aciers spéciaux de toutes teneurs et pour tous usages industriels, demandé en qualité de chef de fabrication et de laboratoire par entreprise électro-métallurgique de Suisse romande.

187. *Technicien constructeur*. Machines outils à commande hydraulique. Age de 35 à 45 ans. Suisse romande.

189. Jeune *dessinateur-mécanicien*. Construction de fours industriels. Suisse orientale.

191. Jeune *technicien électrique*. Interrupteurs et installations à haute tension. Bureau de construction. Suisse centrale.

193. Jeune *dessinateur-mécanicien*. Suisse centrale.

195. *Ingénieur chimiste*, éventuellement *ingénieur mécanicien* avec connaissances en chimie, demandé en qualité de chef de bureau. Exploitation de brevets concernant la production d'ammoniaque, la mise en valeur des gaz et des sous-produits des fourneaux à coke.

197. *Ingénieur ou technicien*. Fabrication et montage de machines et constructions métalliques. En qualité de chef d'atelier d'une fabrique de machines de moyenne grandeur. Suisse centrale.

199. Jeune *technicien*. Matériel, devis et prix de revient, calculs de la main-d'œuvre, établissement des cartes de travail, service des commandes, des livraisons. Langues : allemande et française parlées et écrites. Suisse centrale.

203. Jeune *serrurier-mécanicien ou mécanicien*. Bureau de construction de Zurich.

205. *Technicien mécanicien*. Installation de séchage. Suisse centrale.

207. Premier *contremaître en fonderie* demandé comme adjoint au chef-fondeur. Suisse romande.

209. *Technicien*. Galvanisation. Fabrique d'articles métalliques. Voisinage immédiat de la frontière suisse. Allemagne (Baden).

211. Jeune *technicien électrique*, éventuellement *technicien mécanicien*. Langues italienne et allemande parlées et écrites. Bureau technique d'une importante entreprise industrielle de Suisse romande.

213. *Technicien électrique* diplômé. Appareils à courant fort. Notions de langue française désirables, mais pas indispensables. Fabrique de machines de Suisse romande.

Sont pourvus les numéros, de 1940 : 217, 587, 657, 691, 743 — de 1941 : 23, 43, 93, 101, 111, 163, 167.

Section bâtiment et génie civil.

250. Plusieurs jeunes *ingénieurs civils*, éventuellement *ingénieurs topographes ou ingénieurs ruraux ou géomètres*. Candidats astreints au service militaire. De préférence incorporations militaires suivantes : artillerie, mitrailleurs, infanterie lourde, observateurs d'artillerie ou observateurs d'aviation. Grade militaire : lieutenant ou premier lieutenant, si possible célibataire. Travail sur le terrain et sur le chantier. Travaux d'ordre militaire.

252. *Technicien en génie civil*. Tunnels et génie civil en général, demandé comme conducteur de travaux. Entreprise du Tessin.

254. *Dessinateur*, éventuellement *technicien en génie civil*. Bureau d'ingénieur de Zurich.

256. a) *Technicien en bâtiment* diplômé. Devis, mètres, décomptes. Demandé comme chef de chantier. Age jusqu'à 40 ans. De même

b) *Architecte* diplômé d'une école technique supérieure. Problème d'architecture intéressant et d'une certaine importance. Bureau d'architecte de Stuttgart (Allemagne). Connaissance de la langue allemande indispensable.

258. *Ingénieur ou technicien en génie civil*. Adductions d'eau et canalisations, béton armé. Bureau et chantier. Nord-ouest de la Suisse.

268. Jeune *technicien ou dessinateur en bâtiment*. Mètres, devis, etc. Bureau d'architecte de Suisse centrale.

274. *Technicien en génie civil*. Galeries. Travaux d'ordre militaire.

276. *Technicien en bâtiment*, bon dessinateur. Construction de bâtiments d'école. Bureau d'architecte de Suisse méridionale.

278. *Technicien en bâtiment ou en génie civil*, sapeur ou mineur, âge jusqu'à 32 ans, de préférence Suisse romand. Entrée immédiate. Engagement d'environ deux à trois mois. Suisse orientale.

284. *Technicien en génie civil capable*. Tunnels. Midi de la Suisse.

286. Jeune *ingénieur civil*. Béton armé. Bureau d'ingénieur du nord-ouest de la Suisse.

292. Jeune *ingénieur civil*. Bureau et chantier. Bureau d'ingénieur de l'Etat, à Zurich.

296. *Dessinateur en béton armé*. Bureau d'ingénieur de Suisse orientale.

298. *Technicien en génie civil expérimenté*, éventuellement *ingénieur civil*. Tunnels et galeries. Travaux militaires. Suisse centrale.

300. *Ingénieur rural et technicien géomètre*. Travaux de bureau et sur le terrain. Suisse centrale.

302. Jeune *technicien en bâtiment*. Direction d'une importante fabrique de pierres artificielles. Suisse orientale.

304. *Ingénieur civil*. Constructions militaires, routes, etc. A même de diriger un bureau de moyenne grandeur. Bureau du génie militaire.

306. *Technicien en génie civil*. Conducteur de travaux. Barrages, correction de ruisseaux, canalisations, construction de routes, etc. Bureau d'ingénieur du canton de Zurich.

308. Quelques *techniciens en bâtiment et en béton armé*. Bureau d'architectes et d'ingénieurs à Linz a. d. Donau (ancienne Autriche). Connaissance de la langue allemande indispensable.

310. *Architecte ou technicien en bâtiment*. Importants travaux de colonies d'habitation en Prusse occidentale. Allemagne. Connaissance de la langue allemande indispensable.

312. Quelques *architectes et techniciens en bâtiment*. Entrée au plus tôt. Bureau d'architecte de Stuttgart (Allemagne). Connaissance de la langue allemande indispensable.

314. *Ingénieur topographe* qualifié ou *géomètre du registre foncier*. Suisse orientale.

316. *Ingénieur des mines*. Installations pour le traitement du minerai (charbon).

318. *Technicien*, éventuellement *dessinateur en béton armé*. Langue française si possible. Travaux d'ordre militaire.

320. *Technicien en génie civil*. Travaux d'ordre militaire. Chantier. Langues : allemande et française désirables.

322. Jeune *ingénieur constructeur* diplômé pour entrée immédiate. Zurich.

324. Plusieurs *ingénieurs civils, techniciens en bâtiment et en génie civil, constructeurs en béton armé et en charpente métallique, dessinateurs en bâtiment et en génie civil*, demandés pour travaux d'ordre militaire. Entrée immédiate.

326. *Dessinateur en génie civil* pour bureau d'ingénieur du nord-ouest de la Suisse.

Sont pourvus les numéros, de 1940 : 548, 744, 858 — de 1941 : 36, 88, 90, 134, 138, 140, 150, 152, 168, 176, 178, 180, 206.

Rédaction : D. BONNARD, ingénieur.